



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 JUIN 2025**

**DELIBERATION N°01 - DCM-20250617-01**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 20  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : -  
Abstentions : -

**Objet :**  
**Régularisation  
d'écritures  
d'ordres  
d'emprunts TE64  
compte 27638**

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 6 juin 2025**

**Membres présents :**

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, M. Jean-Pierre ALPHA, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

**Membres représentés par pouvoir :**

Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE  
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE  
Mme Simone PUYO donne pouvoir à M. José DOS SANTOS  
Mme Catherine DUFOUR donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ  
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ  
Mme Marie-Ange THEBAUD donne pouvoir à M. Jérôme RANCE

**Membres absents :**

M. Bastien GERY  
Mme Alexandra VALETTE  
Mme Jennifer WEBER

**Secrétaire de séance : Mme Céline DOS SANTOS**

**Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire**

Dans la Synthèse de la qualité des comptes locaux (exercice comptable 2023), notre Conseiller aux décideurs locaux du Service de gestion comptable Côte Basque faisait état de régularisations à apporter à notre actif sur des écritures d'ordres passées : opérations liées à la constatation d'annuités d'emprunts pour des travaux effectués par le Syndicat Territoire et Energie 64.

« La comptabilisation de ces écritures à ces comptes émane d'une demande des finances publiques mais n'apparaît pas conforme aux préconisations pour ce type d'opérations.

Une expertise approfondie devra être menée sur les sommes inscrites au compte 27638 et les écritures initiales devront être corrigées le cas échéant. »

Dans un premier temps, une rectification d'écritures antérieurement comptabilisées et présentes dans HELIOS doit être effectuée par un mandat d'ordre budgétaire d'un montant de 58 491,57€ au compte 16878 (chapitre 041) et un titre d'ordre budgétaire d'un montant de 58 491,57€ au compte 27638 (chapitre 041) numéro d'inventaire 30012.

Par ce premier jeu d'écritures, le compte 16878 sera soldé par sa partie correspondant aux emprunts TE64 et le compte 27638 présentera un reliquat de 135 454,99€.

Il convient donc de solder le compte 27638 qui n'aurait pas dû être initialement mouvementé, pour cela il va falloir utiliser le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de la Commune. C'est une opération qui est faite directement par le SGC mais qui nécessite un accord du Conseil Municipal. Avec cette écriture la situation du compte 27638 sera remise à zéro.

**Certifié  
exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la  
publication  
le**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le SGC à régulariser le compte 27638 mouvementé à tort, par une écriture d'ordre non budgétaire en utilisant le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 135 454,99€.

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 17/06/2025**

**Le Maire,  
M. Francis GONZALEZ**



**La Secrétaire,  
Mme Céline DOS SANTOS**

